

Les valeurs du modèle de subside

Installations	Subside en CHF
(Les sommes forfaitaires mentionnées s'entendent TVA incluse)	

Installations d'extinction dépendantes du réseau

Construction et agrandissement d'un réservoir comprenant une réserve d'eau d'extinction de 150 m³ au moins

- Subside de base (y compris télécommande, clapet d'extinction, etc.)	50'000.--
- Subside supplémentaire par m ³ d'eau d'extinction	100.--
Par borne d'hydrant (y compris sa part de conduite de distribution, exécution professionnelle selon les normes techniques y relatives)	3'000.--



Installations indépendantes du réseau d'eau

Bassin (volume d'eau > 100 m ³ , installation de préférence couverte, avec puits de prélèvement, puisard des pompes, groupe de pompes hors gel)	10'000.--
Silo d'extinction (groupe de pompes hors gel)	3'000.--
Retenue d'eau (groupe de pompes hors gel)	5'000.--
Puits de captage dans la nappe phréatique (avec niveau stable de la nappe pour des prélèvements jusqu'à 5 m de profondeur et un débit de 1000 l/min)	1'000.--

Bases techniques

Les conditions techniques se basent sur les prescriptions en vigueur relatives à la distribution d'eau et à la défense contre le feu ainsi que sur les prescriptions de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) et la Fédération suisse des sapeurs-pompier.